

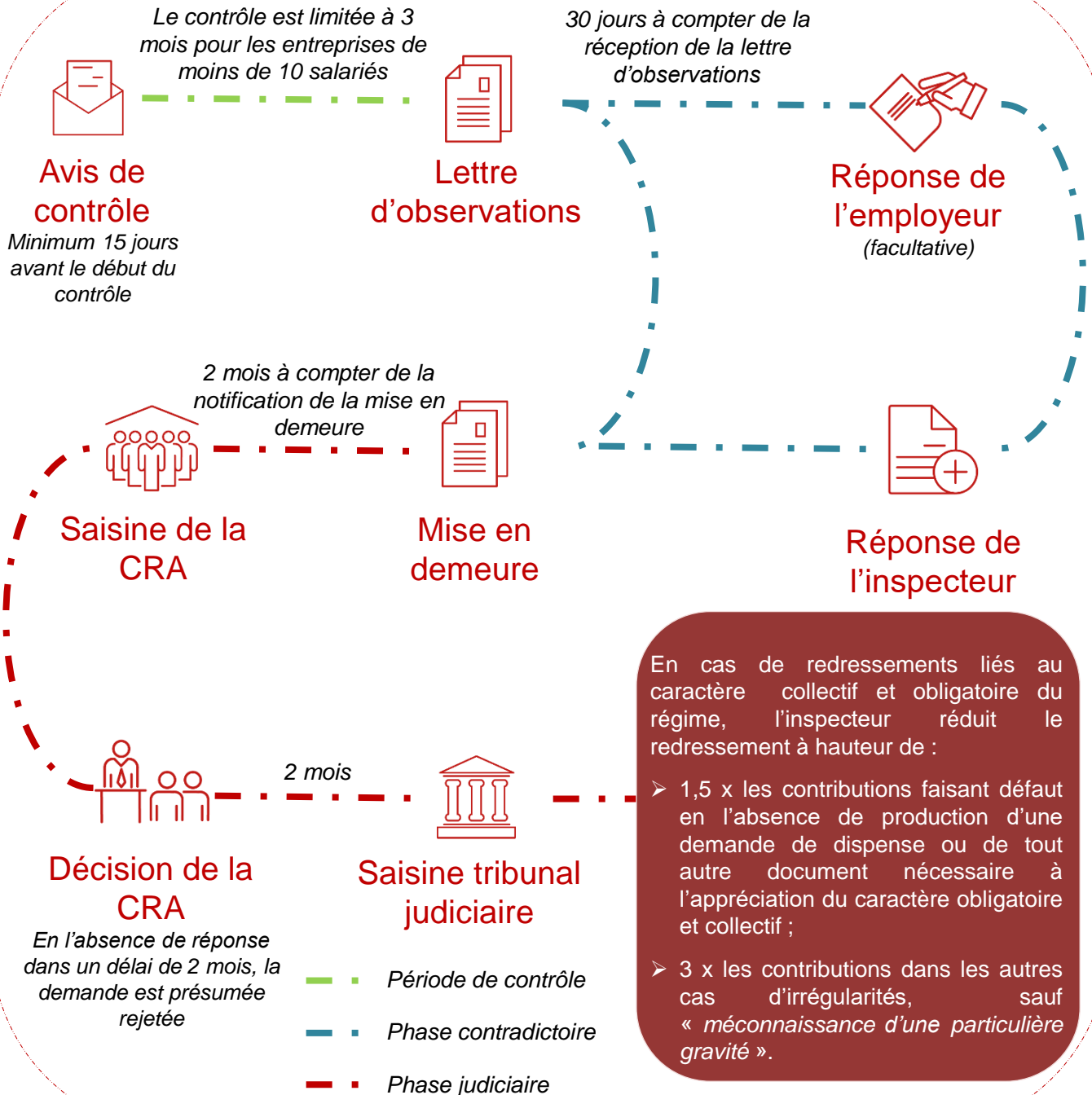
Le contrôle URSSAF

De quoi s'agit-il ?

Cette étude traite des spécificités des contrôles menés par les Urssaf dans le cadre de la vérification des régimes de protection sociale d'entreprise.

Pour mémoire, le financement patronal à ces régimes peut, sous certaines conditions, être exonéré de cotisations sociales.

La procédure ?



Document non-contractuel.

Les informations sont fournies à titre purement indicatif dans un but pédagogique.

Nous ne saurions être tenus responsables d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

Les questions les plus fréquentes



Quels sont les thématiques récurrentes de redressements URSSAF ?

- Absence de formalisme du régime ;
- Remise en cause du caractère collectif : catégories non-objectives ou manquement au caractère uniforme du financement patronal ;
- Remise en cause du caractère obligatoire : absence de justificatifs de cas de dispense des salariés, et le cas échéant, des ayants droit ;
- Absence de caractère responsable des régimes de remboursement de frais de santé .

1

Quels sont les documents à produire en cas de contrôle ?

- Garanties mises en place par :

Accord collectif :

L'accord collectif et le récépissé de dépôt sur la plateforme « TéléAccords »

Accord référendaire :

Projet d'accord proposé par l'employeur et le procès verbal de ratification

Décision unilatérale :

L'écrit actant de la décision unilatérale, ainsi que la preuve de la remise aux salariés

- Le contrat d'assurance, et tous les éléments descriptifs du régime ;
- La demande des salariés qui souhaitent se dispenser du régime, et les éventuels justificatifs (à demander le cas échéant chaque année) ;
- La copie du procès-verbal de la séance de l'organe gestionnaire actant de la décision de rattacher les mandataires sociaux non-titulaires d'un contrat de travail au régime collectif d'entreprise ;
- Tout autre document demandé par l'inspecteur. L'avis préalable contient généralement une liste des documents que souhaite consulter l'inspecteur. A l'issue du contrôle, ce dernier mentionnera dans la lettre d'observations les documents consultés pendant sa vérification.

2

Existe-t-il un document qui résume les étapes du contrôle ?

OUI, la [charte du cotisant contrôlé](#) qui doit être remise à l'employeur au début du contrôle.

3

A quel étape du contrôle faut-il informer la direction juridique ?

Dès la période de contrôle, pour permettre à l'entreprise de justifier le cas échéant sa pratique.

4

L'entreprise peut elle demander une prolongation pour répondre à la lettre d'observations?

OUI, le délai de réponse de l'employeur peut, à sa demande, être prolongé de 30 jours.

5

L'entreprise peut elle demander une remise des majorations et pénalités de retard ?

OUI, dès lors que l'employeur a réglé la totalité des cotisations ayant donné lieu aux majorations.

6

Sur quelles périodes porte le contrôle ?

3 ans. Un contrôle réalisé en 2022 porte sur les années 2021, 2020 et 2019.

7